

DEC213716DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur (DR20)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191819DAJ du 17 juillet 2019 portant nomination de Mme Aurélie Philippe aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la convention de mécénat financier entre le CNRS et le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain portant acceptation d'un don en numéraire au bénéfice de l'établissement ;

DECIDE :

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Aurélie Philippe, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur (DR20), à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, la convention de mécénat financier susvisée entre le CNRS et le Fonds Amgen France pour la Science et l'Humain.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 décembre 2021

Le président-directeur général

Antoine Petit

